

Compte rendu du Conseil Municipal du 06/01/2017 à 21 h

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIÈRE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADÈRE, Éric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Céline SALVIAC MALBERT est désignée secrétaire de séance.

1. Compte rendu de réunions :

1-1 : SIDEVA :

Dernière réunion avant la fusion. A partir du 31 décembre, ce sera le Syndicat des École Cagire Salat comprenant 15 écoles pour 22 communes. Mr Dougnac, maire de Mazères-sur-Salat, est le président jusqu'à fin janvier en attendant l'élection.

1-2 : SIVOM

Les 32 communes ont délibérées à l'unanimité sur la répartition de l'actif. Nous serons informés lors d'une prochaine réunion du montant de la répartition.

1-3 : Réseau31

Réduction du nombre de commissions territoriales au nombre de 15.

La tendance est à l'uniformisation du prix de l'eau dans les communes et à une mutualisation pour les projets d'assainissements.

1-4 : Conseil Communautaire

Du fait de la dissolution du SIVOM, la compétence « Voirie » À compter du 1^{er} janvier 2017, revient aux communes.

1-5 : Comité de Pilotage

Projet PNR – Le Comité de pilotage a arrêté le périmètre du futur PNR.

1-6 Restitution du travail des commissions

Cette réunion a eu lieu à Montespan. Restitution du travail de chacune des commissions thématiques.

2. Avancement des projets en cours :

2.1 Multiservices

Monsieur le Maire informe que la procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du multiservices et de l'hôtel restaurant a été réalisée et que 6 offres ont été reçues.

Lors de la réunion de la commission des appels d'offres du 14 décembre 2016 et au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation, 4 ont été sélectionnées et invitées à remettre une offre :

- BAST
- JOFFRE
- LACHAIZE
- SERVIN

BAST a fait une offre d'un montant de 80.889,38 € HT, obtenant une note prix de 2,7/4 et une note technique de 4,8/6, soit une note finale de 7,5/10.

JOFFRE n'a pas fait d'offre.

LACHAIZE a fait une offre d'un montant de 60.570,00 € HT, obtenant une note prix de 3,2/4 et une note technique de 3,6/10, soit une note finale de 6,8/10.

SERVIN a fait une offre d'un montant de 55 100,00 € HT, obtenant une note prix de 4/4 et une note technique de 5,4/6, soit une note finale de 9,4/10.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de SERVIN pour un montant de 55 100 € HT (Tranche ferme multiservices + tranche conditionnelle hôtel-restaurant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de SERVIN pour un montant de 55 100 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

2.2 Réseau-Chaleur-Bois

M. Viard a démarré les visites chez les particuliers désireux de se connecter au Réseau Chaleur Bois afin d'établir un diagnostic pour évaluer les coûts pour chacun.

Les travaux démarreront au début du printemps pour une livraison prévue en octobre 2017.

Les opérations pour le RCB (investissement et fonctionnement) sont tenues sur un budget annexe qui sera calculé à l'équilibre et non financé par les impôts locaux.

La distribution d'eau chaude pourra être réalisée également l'été si le surcoût du fonctionnement de la chaudière toute l'année n'est pas trop important. Les simulations restent à affiner avant de se prononcer définitivement.

2.3 Passerelle

Pose de la passerelle prévue mi-janvier 2017. Nous restons en attente de l'étude d'éclairage public et de la pose des gaines avant d'achever les aménagements.

2.4 Mise en place de ralentisseurs

Rendez-vous est pris entre M. François Arcangeli et M. Eric Riet pour se rendre sur place, s'il y a lieu de prévoir davantage de ralentisseurs que ceux préalablement définis dans l'étude de M. Eric Riet.

2.5 Main courante au cimetière

Une rampe d'accès pour faciliter la montée jusqu'à l'entrée du cimetière va être installée.

3. CCCGS : désignation des délégués

Avec la nouvelle Intercommunalité, on passe de 2 délégués à 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

M. François ARCANGELI, Maire, est délégué de fait. Pour le suppléant, Mme Sylvie SIMPSON, 1^{ère} adjointe aurait voulu renoncer au profit de M. BUSSIÈRE, deuxième adjoint, mais ce n'est pas autorisé par la Loi. Madame SIMPSON sera donc suppléante.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Suite à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes des Trois Vallées, de la communauté de communes du canton de Saint-Martory, de la communauté de communes de Salies-du-Salat, et du syndicat de télécommunication de la Vallée du Ger, notifié le 6/01/2017 ;

Suite à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la communauté de communes Cagire Garonne Salat notifié le 6/01/2017 ;

Monsieur le Maire ajoute qu'il est donc nécessaire de désigner le représentant au conseil communautaire de la communauté de communes Cagire Garonne Salat parmi les membres du Conseil municipal, dans l'ordre du Tableau.

Après en avoir débattu le Conseil municipal de la commune d'Arbas désigne :

- Monsieur François ARCANGELI, Maire, 1^{er} dans l'ordre du Tableau, délégué communautaire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.
- Madame Sylvie SIMPSON, 1^{ère} Adjointe, suppléante.

4. Syndicat des Ecoles Cagire Salat : délégués

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Suite à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 portant fusion du Syndicat Intercommunal Des Ecoles de la Vallée de l'Arbas (SIDEVA), du SIVU pour la gestion du RPI Couret-Estadens-Ganties, du Syndicat Intercommunal de Cassagne-Marsoulas-Mazères et du Syndicat des écoles d'Encausse les Thermes et de Soueich, notifié le 24/12/2016, il est nécessaire de désigner deux délégués.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de la commune d'Arbas désigne :

- Madame Cinthya ARENAS, domiciliée à Tarrouges 31160 Arbas
- Madame Céline SALVIAC MALBERT, domiciliée à Planque 31160 Arbas

délégués titulaires au syndicat des écoles Cagire Salat.

5. Fête des Aînés :

Réunion le 14 janvier à 14h avec les élus disponibles pour la mise en place de l'organisation.

6. Questions Diverses :

6-1 Placard dans la cuisine

Il est nécessaire d'avoir un lieu sécurisé pour stocker les affaires appartenant à la Mairie. M. Eric Riet se propose d'installer des portes de placard avec cadenas sous le plan de travail.

6-2 Déshumidificateur de l'église

À remettre en route et à réviser par les employés communaux régulièrement. Mme Marcos se propose de leur montrer le fonctionnement.

6-3 SIVOM

M. Gérard DALL'ARMI et M. FARRE du Sivom ont pointé plusieurs lieux dans le village nécessitant rénovation ou entretien.

Séance levée à 23h00

Prochain conseil municipal le vendredi 17 février 2017 à 21h00